LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE DE NOUVELLE ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS LOUCHES DE CERTAINS AGENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser; elle s'inspire de la question adressée au solliciteur général au sujet de la Gendarmerie royale du Canada. Comme j'ai toujours éprouvé, comme la plupart des Canadiens, un profond respect pour la gendarmerie à cheval, depuis l'époque de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et étant donné la gravité de la situation touchant l'affaire Samson et d'autres événements récents qui laissent planer des soupçons sur cette grande force publique reconnue sur le plan national et international, j'aimerais savoir si le ministre envisage de nommer un autre juge à la Commission présidée actuellement par le juge Marin, aux fins d'examiner ces questions, car la magnifique réputation de la gendarmerie à cheval va s'en trouver partiellement ternie si l'État ne prend pas les dispositions nécessaires.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Je répète, monsieur l'Orateur, que nous avons formé une commission composée de cinq membres et présidée par un juge. La commission comprend deux représentants de la GRC, l'un élu par les sous-officiers pour présenter leur point de vue et l'autre représentant la direction. L'un des deux autres membres est nommé par le ministère et l'autre vient du public. Nous croyons que pour le moment la commissionainsi constituée suffit à la tâche, mais si un autre événement survient, je prendrai la proposition du très honorable représentant en considération.

LA SANTÉ

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT DU FINANCEMENT PARTIEL DES MAISONS DE CONVALESCENCE ET DES SERVICES DE SOINS À DOMICILE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné les graves répercussions sur l'économie du coût excessif des soins de santé, j'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si le gouvernement est disposé à partager avec les provinces le financement des maisons de convalescence et des soins à domicile, ce qui libérerait pour les soins constants les lits d'hôpitaux qui coûtent si cher?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je voudrais souligner à l'honorable député que la participation du gouvernement fédéral à ce financement n'aurait pas pour effet d'empêcher la hausse des coûts dans le domaine de la santé. En ce qui a trait à la participation du gouvernement fédéral aux coûts généraux de la santé, nous avons proposé une formule de financement il y a quelques années; cette formule n'a pas eu l'heur de plaire à toutes les provinces t j'attends les réactions, ainsi que de nouvelles propositions, ou des solutions de rechange de la part des provinces, et nous considérerons sûrement ces propositions quand les provinces voudront les appliquer.

[Traduction]

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, le ministre ne se rend-il pas compte de la différence de coût entre un lit destiné aux malades nécessitant des soins constants et un lit dans une maison de convalescence?

Questions orales

[Français]

M. Lalonde: Oui, monsieur l'Orateur, je suis très au courant des coûts.

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS

LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES— L'OPPORTUNITÉ DE MESURES UNILATÉRALES—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, étant donné que le projet de loi qui a été déposé et lu pour la première fois hier vise à fusionner certaines attributions de la CCT et du CRTC au sein d'un nouvel organisme de réglementation qui pourra décider d'agir unilatéralement dans tout le secteur des communications sans tenir d'autres conférences fédérales-provinciales, vu que la première et unique conférence a eu lieu il y a environ un an et devait être suivie d'une autre dans les six mois, le ministre pourrait-il nous dire—Voilà le problème, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de communication.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a certainement un problème et il ne fera qu'empirer si nous ne nous en tenons pas à une seule question à un ministre à la fois. Sans doute pourrions-nous en finir avec cette question avant de passer à la suivante.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre a entendu ma question.

M. l'Orateur: Sans doute le député voudra-t-il bien répéter sa question pour le ministre.

M. Nowlan: Oui, monsieur l'Orateur, et sans doute devrais-je même lui donner plus de détails. Étant donné que le projet de loi présenté hier tend à fusionner certaines attributions de la CCT et du CRTC au sein d'un nouvel organisme de réglementation chargé des questions touchant les communications, le ministre a-t-il décidé de ne plus tenir de conférences fédérales-provinciales dans ce domaine? Dans la négative, quand la prochaine conférence doit-elle avoir lieu, étant donné qu'elle devait être convoquée dans les six mois qui ont suivi la première et seule conférence, tenue en novembre dernier?

[Francais]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, l'honorable député soulève deux questions qui n'ont rien à voir entre elles. La fusion des deux organismes de réglementation, que le bill présenté hier veut effectuer, n'a absolument rien à voir à nos échanges avec les provinces. Les provinces le reconnaissent: il s'agit là d'un réaménagement interne des organismes de réglementation du gouvernement fédéral; cela ne change absolument rien aux pouvoirs respectifs ni aux aménagements administratifs entre les provinces et le gouvernement fédéral pour ce qui est de la réglementation des télécommunications.

Quant à la deuxième question du député, je dois connaître bientôt les résultats de la conférence interprovinciale qui s'est tenue entre les ministres provinciaux des communications lundi et mardi de cette semaine. Si cette communication du ministre des Communications de l'Ontario qui préside le groupe confirme certaines conditions dont nous avions fait état aux provinces pour la tenue d'une confé-